

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué le 06 décembre 2020 s'est réuni à 20 h 00 au foyer de FLAVIGNY sur MOSELLE, sous la présidence de Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> adjointe.

### Etaients présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, DURAND Pascal, ROZAIRE Anne, ROMARY Jean-Claude, CARDOT Marie-Claude, ROUSSEAU Dominique, GREINER Cathy, BLAISON Jean-Marie, SIMONIN Frédérique, ~~NOISETTE Laurent~~, JACOB Valérie, ÉTÉVÉ Guillaume, MEYER Christine, FRESSE Sébastien, HUSSON Séverine, GEORGEL Gérard, HINDELANG Stéphanie, ~~GIRAUD Anthony~~

Etaients excusé(e)s : NOISETTE Laurent, GIRAUD Anthony.

### Procuration :

- Anthony GIRAUD à Jean-Claude ROMARY

Secrétaire de séance : Pascal DURAND

### N°59/2020 : FIXATION DES TARIFS DE LOCATION ET DE PRESTATIONS POUR 2021

Le Maire rappelle à l'assemblée que la dernière séance de conseil municipal de l'année est traditionnellement réservée au vote des tarifs de l'année suivante.

Il précise néanmoins que la plupart des services publics sont désormais gérés par la CC MOSELLE MADON (déchets ménagers, eau, assainissement, ...) et qu'il n'appartient donc plus à l'assemblée délibérante communale de fixer leur prix.

Les tarifs fixés par le conseil municipal se limitent désormais aux locations de la salle du foyer, aux concessions de cimetière, aux droits de place, aux pâquis et aux photocopies.

Pour faire suite à la mise en place d'un nouveau règlement de location du foyer, les tarifs ont été revus et simplifiés en 2018.

Le Maire propose donc que l'assemblée municipale :

- **APPROUVE LA RECONDUCTION** des tarifs 2020 pour 2021.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## TARIFS 2021

DESIGNATION	Rappel des tarifs 2015	Rappel des tarifs 2017	Rappel des tarifs 2018	Vote des tarifs 2019	Vote des tarifs 2020	Revenu 2019	Proposition des tarifs 2021	% différence n-1	Vote des tarifs 2021
<b>Locations diverses</b>									
<b>* Salle Poirson</b>									
habitants de Flavigny			30 €	30 €	30 €		30 €	0%	30 €
<b>* Foyer socio-culturel</b>									
<b>Réunion</b>									
habitants de Flavigny	56 €	56 €	55 €	80 €	80 €		80 €	0%	80 €
<b>Lunch</b>									
habitants de Flavigny	88 €	88 €	125 €	125 €	125 €	5 823 €	125 €	0%	125 €
<b>Jour en semaine</b>									
habitants de Flavigny	163 €	163 €	125 €	125 €	125 €		125 €	0%	125 €
<b>Week-end</b>									
habitants de Flavigny	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €		250 €	0%	250 €
<b>vaisselle (+ lave vaisselle)</b>									
Forfait sans percolateur	25%	Voir annexe	70 €	70 €	70 €		70 €	0%	70 €
Percolateur			20 €	20 €	20 €		20 €	0%	20 €
Nettoyage si salle rendue sale			150 €	150 €	150 €		150 €	0%	150 €
<b>* Salle des sports (par heure)</b>									
Stage (par h)	13 €	13 €	13 €	13 €	13 €	0,00 €	13 €	0%	13 €
<b>* Droits de Place</b>									
<b>Place de marché (ml)</b>									
Camion itinérant (forfait)	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €	0,25 €		0,25 €	0%	0,25 €
Sapins (forfait)	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €		40,00 €	0%	40,00 €
	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110,00 €	110 €	110,00 €	0%	110,00 €
<b>* Terrains</b>									
Patis communaux									
de 0 à 200 m2	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €		5 €	0%	5 €
de 200 à 400 m2	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	203 €	10 €	0%	10 €
de 400 à 600 m2	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €		15 €	0%	15 €
de 600 à 800 m2	25 €	25 €	25 €	25 €	25 €		25 €	0%	25 €
Plus de 800 m2	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €		30 €	0%	30 €
<b>* Concessions de cimetière</b>									
Temporaires (15 ans)	252 €	252 €	252 €	252 €	252 €		252 €	0%	252 €
Trentenaires	504 €	504 €	504 €	504 €	504 €		504 €	0%	504 €
Cinquantenaires	807 €	807 €	807 €	807 €	807 €	4 139 €	807 €	0%	807 €
Case columbarium (30 ans)	708 €	708 €	708 €	708 €	708 €		708 €	0%	708 €
Case individuelle (30 ans)	858 €	858 €	858 €	858 €	858 €		858 €	0%	858 €
<b>VENTE DE SERVICES</b>									
<b>* Photocopies NB</b>									
A4 - recto	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €		0,15 €	0%	0,15 €
A4 - recto-verso	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €		0,30 €	0%	0,30 €
A3 - recto	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €	0,45 €		0,45 €	0%	0,45 €
A3 - recto-verso	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €		0,60 €	0%	0,60 €
						150 €			
<b>* Photocopies couleur</b>									
A4 - recto				0,50 €	0,50 €		0,50 €	0%	0,50 €
A4 - recto-verso				1,00 €	1,00 €		1,00 €	0%	1,00 €
A3 - recto				1,50 €	1,50 €		1,50 €	0%	1,50 €
A3 - recto-verso				2,00 €	2,00 €		2,00 €	0%	2,00 €

**TOTAL : 10 425 €**

Conformément à la délibération n°64-2018 du 17 décembre 2018, la location du foyer est réservée uniquement aux habitants de la commune.

### **N°60/2020 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF STATUTAIRE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle que, par délibération en date du 05 octobre 2020, l'assemblée délibérante avait donné un accord de principe sur la modification du tableau des effectifs dans l'attente de l'avis de la commission technique du centre de gestion.

Elle fait part d'un courrier du 7 décembre dernier qui confirme l'avis favorable sur la suppression d'un poste d'adjoint administratif contractuel de 2<sup>e</sup> classe à 17h30 et la création simultanée d'un poste d'adjoint administratif statutaire à 20h.

Dominique RAVEY rappelle l'économie d'environ 4 800 € sur la masse salariale compte tenu de la diminution des grades et des échelons des agents nouvellement nommés.

Conformément à l'avis de principe émis le 5 octobre dernier et à l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle du 7 décembre, Dominique RAVEY propose que l'assemblée délibérante :

- ✓ EMETTE un accord de principe sur cette nouvelle organisation administrative,
- ✓ VALIDE le nouveau tableau des effectifs du personnel communal présenté ci-dessous qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<b>Tableau des effectifs du personnel communal au 1er janvier 2021</b>					
<b>FILIERE</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Cat</b>	<b>NOMBRE</b>	<b>Traitement brut début de carrière</b>	<b>Traitement brut fin de carrière</b>
<b><u>Administratif</u></b>					
Attaché (T) Secrétaire de Mairie	35 H	A	1	1 828 €	3 154 €
Adjoint administratif principal de 1 <sup>e</sup> classe (T) Etat civil - population	35 H	C	1	1 641 €	2 184 €
Adjoint administratif (S) Assistant comptable	35 H	C	1	1 533 €	1 725 €
Adjoint administratif (S) Urbanisme - Divers	20 H	C	1	876 €	986 €
<b><u>Technique</u></b>					
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe (T) Chef d'équipe	35 H	C	1	1 641 €	2 184 €
Adjoint technique (T)	35 H	C	1	1 533 €	1 725 €
<b><u>Médico-Social</u></b>					
ATSEM Pal 2 <sup>e</sup> cl (T)	35 H	C	1	1 542 €	1 959 €
ATSEM Pal 2 <sup>e</sup> cl (C)	35 H	C	1	1 542 €	1 959 €

(S) = agent stagiaire (T) = agent titulaire (C) = agent contractuel

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**N°61/2020 : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LA CARSAT  
POUR PRET SANS INTERET 500 K€ - LOGEMENTS DU  
PROJET INTERGENERATIONNEL**

Pascal DURAND, 2ème adjoint, coordonnateur du projet intergénérationnel, rappelle que la commune avait sollicité l'aide de la CARSAT dans le cadre de la réalisation du projet intergénérationnel et notamment de 11 logements destinés à des seniors autonomes ainsi que d'un espace culturel partagé.

Par courrier en date du 3 novembre dernier, la CARSAT a informé la collectivité de son soutien financier, compte tenu de l'intérêt social du projet, selon les modalités suivantes :

- Une subvention de 100 000 € représentant 3,95 % du coût prévisionnel du projet,
- Un prêt sans intérêt de 500 000 € représentant 19,73 % du coût prévisionnel du projet qui sera remboursé en 20 annuités de 25 000 €.

Pascal DURAND, rappelle succinctement les autres clauses de la convention concernant notamment le démarrage et la fin des travaux et le versement des aides financières.

Après avoir remercié Pascal DURAND de son exposé, Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> adjointe, souhaite que le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE la convention précitée concernant le prêt à la construction de logements seniors autonomes ainsi que d'un espace culturel partagé,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer la présente convention et tous les documents qui s'y rattachent,
- ✓ CONFIRME l'inscription du prêt sans intérêt et son remboursement au budget primitif de la commune,
- ✓ REMERCIE la commission sanitaire et sociale de la CARSAT pour l'intérêt porté à ce projet.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N°62/2020 : PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR SUBVENTION LOGEMENTS DU  
PROJET INTERGENERATIONNEL**

Pascal DURAND, 2ème adjoint, coordonnateur du projet intergénérationnel, rappelle que la commune avait sollicité l'aide du Conseil départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires 2016-2021 dans le cadre de la réalisation du projet intergénérationnel et notamment de 11 logements destinés à des seniors autonomes.

Dans un message en date du 3 novembre dernier, le Conseil Départemental a informé la collectivité de son soutien financier, compte tenu de l'intérêt social du projet, selon les modalités suivantes :

- Une subvention de 250 000 € représentant environ 10 % du coût prévisionnel du projet

Pascal DURAND, rappelle succinctement les autres clauses de la convention concernant notamment le critère d'insertion dans le marché public, la possibilité pour le conseil départemental de proposer des candidatures en cas de vacance des logements, le démarrage et la fin des travaux et le versement des aides financières,

Après avoir remercié Pascal DURAND pour sa présentation, la 1<sup>ère</sup> Adjointe souhaite que le conseil municipal :

- ✓ APPROUVE la convention précitée concernant la subvention de 250 000 € de logements seniors autonomes,
- ✓ AUTORISE le Maire à signer la présente convention et tous les documents qui s'y rattachent,
- ✓ REMERCIE la commission territoriale et le conseil départemental pour l'intérêt porté à ce projet communal.

**ADOpte PAR 16 voix POUR, 1 ABSENTION (Guillaume ETEVE),  
1 CONTRE (Christine MEYER)**

### **N°63/2020 : RENOUElLEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT DE 1000 000 € POUR PROJET INTERGENERATIONNEL**

Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> adjointe, rappelle que, par délibération en date du 20 décembre 2019, le conseil avait contracté un emprunt de 800 000 € et ouvert une ligne de trésorerie de 1 000 000 € pour permettre le financement du projet intergénérationnel.

Elle rappelle succinctement les équilibres budgétaires de cette opération suite à l'approbation de l'Avant-Projet Définitif par l'assemblée délibérante en novembre dernier.

DEPENSES		RECETTES	
INTITULE	MONTANT	INTITULE	MONTANT
Concours (pub, rémunér)	44 298 €	Etat (detr) pour Flavigny	342 000 €
Géodatis	15 408 €	Etat (dsil) pour Flavigny	118 133 €
Fondasol	15 653 €	Région Grand Est (à répartir)	210 000 €
3DHabitat	7 435 €	Département (cts) estim flavigny	150 000 €
CSPS	7 200 €	Part CCMM multi-accueil (100%) - diminuée du fonds de concours de 100000 €	533 783 €
Apave Alsacienne SAS	8 100 €	Part CCMM médiathèque (1/3)	258 644 €
SEBL	75 900 €	Part CCMM études (31%)	310 517 €
E&F et BET2C	281 600 €	CCAS	150 000 €
Sérial acoustique	14 544 €	Organismes sociaux (Carsat, MSA, ...)	100 000 €
Néomys	5 400 €	Emprunt	800 000 €
Logements séniors	1 434 238 €	Cessions immobilières	200 000 €
Espace partagé	775 931 €	Autofinancement (25%)	959 391 €
Multi-accueil	633 783 €		
Révision de prix (8%)	227 516 €		
Taux de tolérance (3%)	85 319 €		
Aléas et imprévus (5%)	142 198 €		
Assurances (DEC et DO) (2,5%)	71 099 €		
Total HT :	3 845 621 €		
TVA (20%)	769 124 €	Récupération TVA	482 277 €
<b>TOTAUX :</b>	<b>4 614 745 €</b>	<b>TOTAUX :</b>	<b>4 614 745 €</b>

La 2<sup>ème</sup> adjointe rappelle également les caractéristiques de l'emprunt et de la ligne de trésorerie :

#### Prêt n°1

- Moyen terme à taux fixe
- Montant : 800 000,00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Taux client : **1,06 %**
- Durée : 240 mois
- Montant échéance : 11 110,62 €
- Frais de dossier : 800 €
- TEG annuel proportionnel : 1,07 %

#### Ligne de trésorerie :

- Montant : 1 000 000 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Index : Euribor 3 Mois journalier
- Valeur de l'index : -0,46 % à Décembre 2020
- Taux client : **0,40 %**  
avec un taux plancher de 0,40 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 1 000 €

Si l'emprunt contracté sera prochainement versé à la collectivité, la ligne de trésorerie n'a, quant-à-elle, pas été utilisée car ce programme n'est pas encore entré dans sa phase opérationnelle. Or, la durée de la ligne de trésorerie est limitée à un an et viendra à échéance le 22 janvier prochain. Si la commune souhaite mettre en place une nouvelle ligne de trésorerie pour 2021, il est donc nécessaire de demander son renouvellement avant cette date d'échéance.

En conséquence, Dominique RAVEY, 1<sup>ère</sup> adjointe, propose que l'assemblée délibérante :

- DONNE SON ACCORD sur la mise en place d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un million d'euros pour 2021 au taux de 0,40 %,
- L'AUTORISE à signer la mise en place de cette ligne de trésorerie et tous les documents qui s'y rattachent.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

#### **N°64/2020 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION**

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 02 juin 2020, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite. En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

N°	DATE	PROPRIETAIRE	NOTAIRE	IMMEUBLE
17/20	09/11/2020	FLAVYMO	Me BRUNO	ZR 57
18/20	09/11/2020	FLEISZER-VIGNERON	SCP FROMENT	AC 293
19/20	23/11/2020	DROUOT-BRUNO	Me SAVIN	ZT 22

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :
  - Vente mini-caveau n°25 - BARBARAT pour 30 ans = 858 €
  - Renouvellement concession PERRIN pour 15 ans = 252 €
  - Vente concession A quater 118 BERNARD pour 30 ans = 504 €
3. Esté en justice afin de défendre la commune :

**Pas de contentieux**
4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

#### **L'ASSEMBLEE PREND ACTE DE CES DECISIONS**

**A vingt heures trente, l'ordre du jour étant épuisé,  
le Président lève la séance.**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE**  
**Séance ordinaire du 18 décembre 2020 - del 59/2020 à 64/2020**

<b>Marcel TEDESCO</b>	
<b>Dominique RAVEY</b>	
<b>Pascal DURAND</b>	
<b>Anne ROZAIRE</b>	
<b>Jean-Claude ROMARY</b>	
<b>Dominique ROUSSEAU</b>	
<b>Marie-Claude CARDOT</b>	
<b>Cathy GREINER</b>	
<b>Jean-Marie BLAISON</b>	
<b>Frédérique SIMONIN</b>	
<b>Laurent NOISETTE</b>	
<b>Valérie JACOB</b>	
<b>Guillaume ÉTÉVÉ</b>	
<b>Christine MEYER</b>	
<b>Sébastien FRESSE</b>	
<b>Séverine HUSSON</b>	
<b>Gérard GEORGEL</b>	
<b>Stéphanie HINDELANG</b>	
<b>Anthony <del>GIRAUD</del></b>	